

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 55 – Le 18 janvier 2008

Pour nos Salaires et les emplois publics, il faut réussir le mouvement d'action du 24 Janvier 2008.

L'INTERFON CFTC et six autres organisations syndicales se sont réunies le 17 janvier 2008 pour préparer la journée d'action du 24 janvier 2008. L'INTERFON CFTC a rappelé qu'elle attend une proposition du gouvernement concernant l'augmentation du point d'indice. Vous trouverez ci-après le communiqué intersyndical.

Communiqué commun des organisations syndicales de la Fonction publique (CFTC-CGT – FO – FSU – CFDT – UNSA –Solidaires).

Pour l'augmentation des salaires, pour la défense de l'emploi public.

Toutes et tous EN GREVE ET DANS LES MANIFESTATIONS

Partout un 24 janvier le plus fort possible

Le 20 novembre 2007, à l'appel de toutes les organisations syndicales de la Fonction publique, les agents se sont mobilisés massivement pour exiger une augmentation de leurs salaires et porter leurs exigences de mesures alternatives notamment en matière d'emploi public.

Pourtant, que ce soit le 17 décembre 2007 ou lors des rencontres bilatérales de ce début d'année, le gouvernement a choisi, pour l'essentiel, de demeurer sourd aux revendications des personnels.

Aujourd'hui encore, aucune mesure générale en matière de salaires n'est chiffrée et datée alors que l'inflation est de + 2,6 % en rythme annuel.

Alors que la journée de mobilisation du 24 janvier 2008 est connue de longue date, les ministres ont décidé de n'ouvrir aucune réelle négociation d'ici là.

Nos organisations syndicales appellent donc à participer massivement à la grève et aux manifestations du 24 janvier 2008 pour :

- ⇒ Le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat (actifs et retraités) et l'ouverture immédiate de véritables négociations salariales.
- ⇒ Un emploi public statutaire basé sur les besoins réels en matière de services publics.
- ⇒ Préserver et améliorer le statut des fonctionnaires garantissant la neutralité et l'impartialité des personnels dans le souci de l'intérêt général.
- ⇒ Un service public de qualité et de proximité répondant encore mieux aux besoins de toute la population.

En l'absence de réponse concrète à ces revendications, l'entière responsabilité du conflit sera du fait du gouvernement.

Les organisations syndicales se rencontreront dès le 25 janvier 2008.